

Mâcon, le 25 mai 2021

L'A-DASEN en charge du 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Jean-Jacques Schuler
Conseiller pédagogique départemental en E.P.S.

Tél : 03 85 22 55 90 - 06 21 20 06 03
Mél : cpdeps.71@ac-dijon.fr

DSDEN de Saône-et-Loire
Cité administrative
24 Bd Henri Dunant - BP 72512
71025 MÂCON CEDEX

*A Mesdames et Messieurs les Professeurs des
écoles de Saône-et-Loire*

*s/c de Mesdames et Directrices et Messieurs les
Directeurs d'école*

*s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale*

Note de service : Savoir Rouler à Vélo (SRAV)

Références :

- loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dans laquelle s'inscrit "l'action savoir rouler à vélo" - (Article 57)
- Instruction interministérielle No DS/DS3A/DGESCO/DSR/DGITM/2020/48 du 2 juillet 2020 relative à l'organisation du déploiement territorial du programme interministériel « Savoir Rouler à Vélo »

La loi d'orientation des mobilités a inséré dans le code de l'éducation un article L. 312-13-2 relatif à l'apprentissage du « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV destiné aux enfants de 6 à 11 ans).

Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ».

L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet de porter cette mesure qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Cette mesure a été reprise dans le cadre du Plan Vélo lancé le vendredi 14 septembre 2018.

Le "Savoir Rouler" à Vélo doit permettre à nos élèves de :

- acquérir toutes les compétences pour devenir autonome à vélo,
- pratiquer régulièrement, voire quotidiennement, une activité physique,
- se déplacer de manière écologique et économique.

Trois blocs de formation sont prévus pour permettre aux élèves d'acquérir toutes les compétences pour se déplacer en autonomie et en sécurité sur route. Une attestation de Savoir Rouler A Vélo sera délivrée à l'issue de cette formation d'au moins 10h, assurée à l'école et/ou dans le périscolaire.

Vous trouverez les détails de l'opération sur le site : <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/> avec la mise à disposition d'un **cahier pédagogique téléchargeable**.

Des partenaires agréés seront progressivement répertoriés sur le site EPS de la DSDEN. Ils pourront être sollicités pour éventuellement vous apporter une aide dans la mise en place de votre progression de classe et d'école. La liste des partenaires sera régulièrement mise à jour sur le site EPS 71.

La validation progressive des compétences et la délivrance de l'attestation relèvent de la responsabilité de l'enseignant de la classe et/ou d'un ou plusieurs partenaires associatifs dûment agréés pour intervenir sur le temps scolaire et/ou périscolaire.

Dès la maternelle

Si le dispositif est prévu pour les enfants de 6 à 11 ans et les sorties sur route réservées à des élèves autonomes de cycle 3, **c'est dès la maternelle que des compétences du Savoir Rouler à Vélo doivent être mises en œuvre**. Les engins de locomotion, draisienne, tricycles, trottinettes, vélos... sont autant de moyens de travailler les compétences de base liées à la pratique du vélo, l'équilibre, le freinage, le guidage, ... que ce soit lors d'un module d'apprentissage ou pour la mise en place d'activités organisées pendant la récréation.

Dans ce sens, des propositions de situations pédagogiques pour les trois cycles sont déjà présentes sur le site EPS 71 et **des documents y seront progressivement mis en ligne** (onglet sécurité routière) afin d'être mutualisés.

Donner sens

Développer des comportements citoyens chez nos élèves est aujourd'hui une des missions premières de l'Ecole. Former les enfants dès le plus jeune âge à adopter des modes de déplacement plus écologiques et économiques, va pleinement dans ce sens.

Par une pédagogie de projet liant éducation à la sécurité routière (APER) et pratique écologique du vélo, plus motivante pour les élèves et plus porteuse qu'un apprentissage décontextualisé, l'objectif est de vous amener au sein même de votre classe et/ou de votre école à élaborer un véritable parcours citoyen : de l'élève piéton et rouleur dès la maternelle jusqu'au cycle 3.

De plus, dans la situation sanitaire actuelle, cette pratique physique en plein air doit nécessairement être encouragée.

Afin de donner pleinement du sens à l'activité, il est possible de s'appuyer sur les événements sportifs organisés sur le territoire (ex : 2021 Tour de France fait étape au Creusot en passant par Autun) ou sur la semaine nationale de la marche et du vélo organisée cette année du 17 au 21 mai

Des formations

Des formations spécifiques seront également organisées dans les différentes circonscriptions, de manière à ce que dès cette année, mais également dans les années futures, l'accompagnement des enseignants puisse se mettre en place sur cette priorité nationale.

Ces formations permettront d'atteindre progressivement les objectifs visés en termes de délivrance de l'attestation du Savoir Rouler A Vélo.

Année scolaire	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	A partir de 2024-25
NB d'attestation délivrées	400	2000	3000	4000	5000 soit l'ensemble des CM2

Des appuis locaux

Le comité de pilotage départemental, réuni le 22 janvier et le 25 mars, a permis d'envisager le déploiement du dispositif sur le département en associant tous les partenaires nécessairement engagés dans l'opération, Education Nationale Jeunesse Engagement et Sports, USEP, associations des maires de Saône-et-Loire, comités sportifs départementaux, associations partenaires spécialisées, ...

Avec l'aide de vos Conseillers pédagogiques de circonscription, n'hésitez pas à solliciter ces partenaires pour vous aider à construire une nécessaire cohérence dans la mise en place des compétences du Savoir Rouler à Vélo dans le cadre le plus sécurisé possible autour de l'école.

En complément des équipes de circonscription, quatre enseignants personnes ressources « Sécurité routière » de la DSDEN 71 ont été recrutés dès le début de l'année 2018, et formées en partenariat avec la préfecture de Saône-et-Loire pour effectuer une mission d'IDSR (Intervenant Départemental en Sécurité Routière). Ils pourront intervenir auprès des écoles du département afin de redynamiser l'éducation citoyenne de nos élèves dans le domaine de la sécurité routière et du Savoir Rouler à Vélo, en particulier **en lien avec la validation obligatoire de l'APER à l'école primaire.**

Circonscriptions	NOM Prénom	Téléphone	Courriel
Autun - Le Creusot Montceau	Claude MALTAVERNE	03 85 57 09 97	Claude.Maltaverne@ac-dijon.fr
Chalon 1 et 2 Louhans	Virginie BLANCHARD	06 24 55 44 72	Virginie.Blanchard1@ac-dijon.fr
Charolles	Lionel SIMOND	03 85 26 35 26	Lionel.Simond@ac-dijon.fr
Mâcon Nord et Sud – Tournus	Julien MOTTEY	06 82 87 30 73	julien.mottey1@ac-dijon.fr

Des ressources matérielles et pédagogiques

Pour compléter utilement les projets de Savoir Rouler à Vélo et d'éducation à la sécurité routière que vous mettez déjà en place, **chaque circonscription a également été dotée d'une piste routière comportant 20 panneaux de signalisation, des trottinettes pliantes**, ainsi que des propositions de plans d'installation, dans votre cour d'école ou tout autre terrain sécurisé.

Vous pouvez les emprunter en prenant contact avec la personne ressources Sécurité routière de votre circonscription dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus.

L'ensemble des propositions départementales, des ressources partenariales et pédagogiques sera régulièrement actualisé sur le site EPS, rubrique « ressources pédagogiques départementales » : https://eps71.cir.ac-dijon.fr/?page_id=3165

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de
l'éducation nationale de Saône et Loire



Fabien BEN